

son qui ait été chargé d'aller porter le paquet. Après avoir dit, sur questions et contre-interrogatoires que si Foisy y est allé, il a dû l'accompagner, il ajoute: "Je suis plus certain de ne pas y être allé que d'y être allé, et je suis certain d'une chose, c'est que je n'ai pas remis les bouteilles à lui-même, le chef Legault. Si je les ai remises au bureau, je ne les ai pas remises à lui-même."

Entre ces deux dégénérés du libertinage et de l'alcoolisme, Foisy et Poitras, tous deux ivres ce jour-là d'une ivresse voisine du délire, la palme de la franchise appartient à Poitras, si toutefois on peut croire celui-ci quant aux faits qu'il rapporte. Foisy était en devoir d'être dans le même état que lui; il n'a pas le courage de l'admettre. Foisy est allé avec Poitras acheter le champagne dont il a bu avec lui la différence du prix: il n'en parle pas, au contraire il veut faire croire que Marie Desjardins a pris ce champagne chez elle pour l'envoyer au chef.

Qui croire dans tout cela? Et qu'est-ce qu'on peut croire? Foisy affirme avoir entrevu le chef à la porte de son bureau privé, reconduisant Poitras. Mais le plan produit à l'enquête démontre à l'évidence que, de la salle publique où Foisy dit qu'il se trouvait, il lui était impossible de voir la porte du bureau privé du chef. Il ne prétend pas que le chef soit allé plus loin que la porte de son bureau privé, en reconduisant Poitras; ou une cloison visible au plan intercepte au public stationné dans la salle d'attente la vue de cette porte, et une espèce de cran temporaire, alors posé près de la porte du bureau général, masquait complètement le petit espace où d'un coin peut-être de la salle publique on aurait pu apercevoir, sans l'écran, une partie quelconque de cette porte de la chambre du chef.

Et quelle invraisemblance qu'en plein jour, vers les deux heures de l'après-midi, les bureaux remplis de constables, la salle publique ouverte à tous venants, le chef eût consenti à recevoir dans son bureau privé, un individu comme Poitras, ivre à tout oublier, porteur d'un gros paquet mystérieux, à garder cet être ignoble dans ce bureau pendant dix minutes, à lui faire déposer ce paquet chez lui, puis à venir le reconduire jusqu'à la porte comme un grand personnage, et tout cela en présence de ses subordonnés, et au risque d'affronter leurs lazis et soupçons!

J'ai dit que Foisy avait nié avoir dit à son oncle Georges Foisy que cette affaire n'était qu'une conspiration montée contre le chef. Or, Georges Foisy, a été entendu, et a rapporté que son neveu lui avait avoué qu'il pensait qu'il y avait conspiration contre Legault, qu'il avait donné son premier affidavit à la suite d'une attaque de délire alcoolique; qu'il croyait avoir entrevu le chef à l'hôtel de Ville, mais qu'il n'en était pas certain.

David Legault a nié, sous serment, toute cette histoire des bouteilles de champagne.

Sur cette accusation, comme sur l'autre, portée par Marie Desjardins, il n'y a qu'un seul résultat possible. Je ne puis croire Marie Desjardins non corroborée. Or, les témoignages de Foisy et Poitras, l'un libérite et ivrogne plus ou moins réformé, l'autre criminel fort après une vie de débauche et d'oisiveté, témoignages contradictoires et contredits dans des parties essentielles, improbables dans certains détails, évidemment faux dans d'autres, ne sont pas de nature à inspirer la confiance due à des preuves vraiment corroboratives, et je ne crois pas qu'il y ait un tribunal ou un jury pour prononcer un arrêt de culpabilité dans une cause ainsi faite et présentée.

Reste contre David Legault la troisième accusation, laquelle est portée par Emma Bougie (femme Brazier). Comme je l'ai déjà dit, cette accusatrice n'est aucunement corroborée dans ses dires. Femme mariée, de 40 ans, elle fait métier de prostitution et tient maison de désordre depuis plus de dix ans, et elle est bien connue de la police et des tribunaux. Elle a subi nombre de condamnations, tant pour infractions à la loi des licences que pour avoir tenu maison. Elle a eu deux condamnations sous l'administration Legault, le 27 janvier et le 10 septembre, 1903, mais les registres judiciaires en constatent trois autres en septembre 1904; c'est une vieille prostituée de la classe si bien caractérisée par Parent-Duchateau.

Elle raconte, avec force détails et une volubilité que rien n'arrête, trois visites qu'elle aurait faites au chef Legault en

sent to deliver the parcel. After having said, in his examination in chief and in cross-examination, that if Foisy went there he must have accompanied him, he adds: "It might be that I went there, but I am more certain that I did not go; and I am sure that I did not deliver the bottles to himself (Chief Legault). If I delivered them at the office, I did not deliver them to himself."

Between these two degenerates of debauchery and alcoholism, Foisy and Poitras, both intoxicated and almost in delirium on that day, the palm of frankness belongs to Poitras, if, however, we can believe him as to the facts he relates, Foisy was or must have been in the same state as he was; he has not the courage of admitting it; Foisy went with Poitras to buy the champagne, the difference in the price of which he drank with him; he does not speak of that; on the contrary, he intimates that Marie Desjardins took the champagne at her house to send it to the Chief.

Who is to be believed in all this? And what is to be believed? Foisy affirms that he saw the Chief at the door of his private office, accompanying Poitras out. But the plan, filed at the investigation, clearly shows that from the public hall where Foisy alleges he was standing, it was impossible for him to see the door of the Chief's private office. He does not say that the Chief went beyond the door of his private office when accompanying Poitras out. Now, a partition, visible on the plan, intercepts to the public, stationed in the waiting-room, the sight of that door, and a kind of temporary screen, then placed near the door of the general office, completely hid the small space where, perhaps from a corner of the public room, one could have seen, without, the screen, a portion of the door of the Chief's room.

And how improbable it is that in full day-light, about 2 o'clock p. m., when the offices were filled with constables and the public hall open to all comers, the Chief should have consented to receive, in his private office, a man like Poitras, intoxicated to the extent of forgetting everything, carrying in his hands a large mysterious parcel, to keep this ignoble being in his office during 10 minutes, to allow him to deposit the parcel in his room, and then to accompany him to the door as a person of great distinction, and all that in the presence of his subordinates, and at the risk of provoking their jests and suspicions.

I said that Foisy had denied telling his uncle George Foisy that the whole affair was a conspiracy concocted against the Chief. Now, George Foisy was heard and stated that his nephew had told him that he believed there was an conspiracy against Legault, that he had given his first affidavit after having had an attack of alcoholic delirium, that he believed he had seen the Chief at the City Hall, but that he was not sure.

David Legault denied, under oath, all this story of the bottles of champagne.

On this charge, as on the other, laid by Marie Desjardins, there is but one possible result. I cannot believe Marie Desjardins unless her statements be corroborated. Now, the depositions of Foisy and Poitras,—one a libertine and a drunkard, more or less reformed, the other a convict, committed to the penitentiary after a life of debauchery and idleness,—are not calculated to inspire the confidence due to truly corroborative proofs, inasmuch as they are contradictory and contradicted on essential points, improbable in certain details and evidently false in others, and I do not think that any court or jury would render a verdict of guilty in a case so made and presented.

There remains the third charge against David Legault, laid by Emma Bougie (Brazier woman).

As I have already said, this woman is not at all corroborated in her statements. Married, 39 years of age, she has been living by prostitution and has been keeping a bawdy house for over 10 years, and she is well known to the police and the courts. She has been several times condemned, both for infractions of the License Law and for keeping an ill-fame house. She admits two condemnations under the Legault administration, on the 27th January and 10th September, 1903, but the judicial records show three others in September, 1904. She is an old DuChateau.

She mentions, with numerous details and an extraordinary volubility, three visits which she made to Chief Le-